

Classe à Horaires Aménagés

Arts plastiques

2021/2022



Attention, les élèves ne peuvent candidater que sur deux dispositifs, et doivent classer leurs vœux sur ce dossier (page suivante) selon leur souhait

Nom de l'élève : Prénom :

Date de naissance : Lieu de naissance :

Classe ActuelleEcole/Collège Actuel(le).....

Nom du père :Prénom : Tél :

Nom de la mère :Prénom : Tél :

Adresse postale de l'élève :

.....

Courriel obligatoire :

Recrutement en Classe à Horaires Aménagés Arts Plastiques

Dossier inscription – Rentrée 2021

Votre enfant souhaite intégrer une **classe à horaires aménagés Arts plastiques** :

En quoi cela consiste-t-il ?

Les élèves bénéficient de 2h00 d'atelier hebdomadaires durant lesquelles ils expérimenteront différentes techniques, le travail seul et en groupe, ainsi que la collaboration avec un artiste diplômé des Beaux-Arts. Ils seront aussi amenés à visiter des lieux artistiques (musées, expos...). Enfin, ils participeront de façon active à la grande exposition de leurs travaux en fin d'année.

Comment intégrer la classe ?

Les élèves désireux d'intégrer la classe arts plastiques doivent **retourner cette fiche mardi 31 mars 2021 au plus tard**, par mail : ce.0332768e@ac-bordeaux.fr ou par courrier au : Collège Aliénor d'Aquitaine 16 Rue Dom Devienne, 33800 Bordeaux.

Les tests auront lieu **le 7 avril 2020 de 13h00 à 16h00.**

Nous recherchons des élèves présentant un intérêt pour la pratique et la culture artistique et possédant de la motivation et une bonne capacité de concentration.

Le matériel pour le test : une trousse d'écolier avec colle, ciseaux et quelques pinceaux. Les élèves auront à répondre aux propositions des enseignantes en faisant preuve de réflexion et d'inventivité

Motivations de l'élève pour intégrer la section :

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Si l'élève postule à plusieurs dispositifs (théâtre, arts plastiques, musique, danse, football ou basketball), veuillez indiquer l'ordre de préférence (obligatoire - pour rappel, 2 inscriptions au maximum)

1/

2/.....

Attention ! Si l'élève est admis dans les deux dispositifs sur lesquels il a postulé, l'ordre de référence vaut choix définitif.

L'engagement dans une classe à horaires aménagés vaut pour les 4 années du collège.

Les résultats des auditions seront communiqués après la commission qui aura lieu au retour des vacances de Pâques.

Signature des parents

Signature de l'élève